MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 1er 2020
Monsieur le ministre de l'éducation nationale,
Monsieur l'inspecteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Et les Chefs d'établissement

Objet : Validation Attestation Savoir Nager à distance
Référence : *Circulaire ministérielle DGESCO n°975-376 du 27 mars 2020*

À l'attention des directeurs et des chefs d'établissement,
À lire à chaque élève des cycles 2 et 3 concerné,

Madame, Monsieur,

Il est habituellement recommandé de faire valider l'attestation Savoir Nager aux élèves de cycles 2 et 3 (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) lors de sessions de cycle natation proposées chaque année dans vos communes.
Votre établissement participe annuellement à un cycle piscine avec intervenant extérieur.
Au vu de la situation actuelle et de la pandémie du virus COVID-19, il semble désormais compliqué voire impossible de valider cette attestation indispensable.
Or, je vous rappelle que l'obtention de cette attestation est obligatoire pour le passage au niveau supérieur d'enseignement.

En conséquence, et conformément à la circulaire ministérielle n°975-376 du 27 mars 2020, chaque élève devra à distance valider cette attestation. Le directeur de l'école responsable de la scolarité de l'élève sera seul juge du bon passage de la certification.
Chaque élève devra, durant une durée minimale de 30 secondes, en position latérale horizontale, simuler une nage (de son choix). Les critères de validation seront la bonne position horizontale de l'élève, la synchronisation des bras et des jambes et le corps ne touchant le sol.

Chaque directeur de France sera garant de la bonne passation de l'examen via la classe virtuelle du CNED ou tout autre moyen de visio-conférence. Une remontée des résultats sera faite par les directeurs d'école aux inspecteurs de chaque circonscription.

Espérant, que ces nouvelles dispositions permettront de lutter efficacement contre l'absence de technique de déplacement en milieu aquatique de certains élèves, je vous remercie de votre empressement à faire appliquer cette mesure.

Salutations distinguées,

Le cabinet du Ministère de l'Education Nationale,
Jean-Michel Blanquer